



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : www.syrec.fr

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION

18-20 rue Claude Tillier
75012 Paris

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

***ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023***



Synthèse
Révision
Expertise
Comptable

59 Promenade Georges Pompidou
Prado Beach - CS 10022
13272 MARSEILLE CEDEX 08
Téléphone : 04 91 77 69 20
e-mail : contact@syrec.fr
s i t e : [www . syrec . fr](http://www.syrec.fr)

LRC/AG/NI
N° 12208

FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION
18-20 rue Claude Tillier
75012 PARIS

***RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES***

***ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023***

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisées ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Luc DE GARDELLE
En qualité de :

- Président de la Fédération des Entreprises d'Insertion
- Membre du conseil d'administration d'Utopreneurs

A la clôture de l'exercice, l'association UTOPRENEURS présente un solde de 510 € enregistré à l'actif dans les comptes de la FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION.

Monsieur Laurent LAÏK
En qualité de :

- Membre du conseil fédéral de la Fédération des Entreprises d'Insertion
- Président d'Utopreneurs

La FEDERATION DES ENTREPRISES D'INSERTION a versé, sur cet exercice, une cotisation annuelle à l'association UTOPRENEURS pour la somme de 20 000 €. Cette dépense a été comptabilisée en charge.

Monsieur Fabrice PREAULT
En qualité de :

- Membre du bureau fédéral de la Fédération des Entreprises d'Insertion
- Membre du conseil d'administration d'Utopreneurs

FAIT À MARSEILLE, LE 27 MAI 2024

Le Président Directeur Général

**Le Commissaire aux Comptes
SYREC SA**

**Luc-René CHAMOULEAU
Commissaire aux Comptes**